

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 8 février 2016, à 19 h.

Sont présents Mme la conseillère Jeanne Zdyb et MM. les conseillers Richard Therrien, Jacques Lacoste, Yvan Raymond Jean Zielinsky formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse Céline Beauregard.

La directrice générale adjointe, Mme Josée Paulin, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et fait une allocution.

La mairesse ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2016.02.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- Utilisation et frais de la fibre optique - VLAN;
- Pont Méthot – installation d'un pont Bailey - pièces dans l'emprise du chemin;
- Transport de bois.

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Liste des comptes à payer.

C. Gestion administrative

1. Besoin en électricité d'un commerce lors de pannes électriques;
2. Résolution – Mandater de nouveaux signataires compte bancaire inactif à la Caisse Desjardins;
3. Résolution – Mandater la directrice générale adjointe en tant que signataire au compte de la Banque Nationale;
4. Résolution – Transfert des demandes d'accès à l'information;
5. Résolution – Renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau;
6. Résolution – Entente d'utilisation des VLAN;
7. Résolution – Règlements no 446, 447 et 448 de la MRC d'Antoine-Labelle;
8. Résolution – Quote-part annuelle à la TAFL;
9. Résolution – Ajustement annuel du traitement des élus selon le règlement 2015-103;
10. Résolution – Renouvellement de l'adhésion au programme des Fleurons du Québec;
11. Résolution – Tarification des emplacements du jardin communautaire;
12. Résolution – Élection 2016;
13. Résolution – Révision du code d'éthique et de déontologie des élus.

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

1. Avis de motion règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2016.

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

H.

I. **Transport routier (Travaux publics, voirie...)**

1. Résolution – Pont Bailey temporaire sur le chemin du Pont-Méthot;
2. Résolution – Travaux exécutés - chemins du Lac-Caché, du Lac-Chaud et du Lac-Clair;
3. Résolution – Demande de remboursement de frais additionnels - MTQ;
4. Résolution – Transport de bois sur le chemin du Lac-Chaud Est.

J. **Hygiène du milieu**

1. Résolution – Facture Tricentris.

K. **Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. Résolution – Formation concernant le Code du bâtiment.

L. **Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**

1. Résolution – Modification des heures de travail de la responsable de la bibliothèque;
2. Résolution – Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque;
3. Résolution – Annulation de l'évènement Fête des neiges 2016;
4. Résolution – Mandater la responsable de la bibliothèque afin qu'elle procède aux achats pour terminer les travaux entrepris à la bibliothèque;
5. Résolution – Autoriser M. Benoit Thibeault à soumettre la candidature de La Macaza dans le cadre du patrimoine immatériel témoignant de notre histoire régionale (événement historique – MRC d'Antoine-Labelle);
6. Résolution – Afin d'obtenir un don d'un vestige militaire pour faire connaître l'histoire du BOMARC;
7. Résolution – Remboursement de 50 % des frais de cours de yoga au 3^e âge.

M. **Divers**

N. **Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 7 à la section **K. Loisir et culture**.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016.02.19

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 en modifiant toutefois la résolution sur le don à Transplant Québec numéro 2016.01.235 en supprimant;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents au caucus ont décidé de remettre leurs frais de déplacement à Transplant Québec.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

2016.02.20

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016

La liste des comptes est déposée et la directrice générale adjointe expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 8 février 2016 se détaille comme suit :

Salaires période du 27 décembre 2015 au 23 janvier 2016 :

Employés municipaux : (chèques # 508497 à 508517, de 508518 à 508531,
de 508532 à 508545, de 508552 à 508565 pour un total de : 33 455.48 \$

Élus (chèques 508546 à 508551) 4 356.71 \$

SOUS-TOTAL 37 812.19 \$

Remises D.A.S. et Revenu Canada 0 \$

Liste des comptes payés :
(chèques # 8578 à 8584, 8586 à 8606) 75 193.73 \$

Liste des comptes à payer en date du 4 février 2016 100 146.62 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 122 213 152.54 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 122.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

BESOIN EN ÉLECTRICITÉ D'UN COMMERCE LORS DE PANNES ÉLECTRIQUES

Des précisions sont données concernant une demande que la municipalité subviene aux besoins en électricité lors de pannes électriques au commerce voisin de l'hôtel de ville. Le rôle de la municipalité n'est pas de fournir de l'électricité à un commerce.

2016.02.21

RÉSOLUTION – MANDATER DE NOUVEAUX SIGNATAIRES - COMPTE BANCAIRE INACTIF

CONSIDÉRANT la réception de la lettre nous informant que le compte 30326 81375 est inactif depuis près de deux ans à la Caisse Desjardins de la Rouge;

CONSIDÉRANT que des frais mensuels et annuels sont appliqués sur ce compte;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir administrer ce compte, de nouveaux signataires doivent être nommés;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité.

De mandater la mairesse, Céline Beauregard afin de devenir apte à administrer ce compte bancaire.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

ADOPTÉE

2016.02.22

RÉSOLUTION – MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE EN TANT QUE SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA BANQUE NATIONALE

CONSIDÉRANT QU'actuellement la directrice générale est absente et qu'aucun employé ne peut signer les chèques en son absence;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT exige qu'un membre du conseil et un employé signent les chèques émis par les municipalités;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale adjointe, Josée Paulin à signer les chèques émis par la municipalité.

ADOPTÉE

2016.02.23

RÉSOLUTION – TRANSFERT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents;

CONSIDÉRANT qu'en conformité de ce même article, la résolution numéro 2015.06.95 fut adoptée par le conseil municipal en date du 8 juin 2015 afin que les fonctions exercées par la mairesse en vertu de la Loi précitée, soient déléguées à la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la mairesse, Céline Beauregard, souhaite reprendre l'exercice de ses fonctions à titre de personne responsable de l'accès aux documents en conformité avec cette Loi;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 8 de cette Loi, un avis faisant état des présents changements sera transmis à la Commission d'accès à l'information;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par Yvan Raymond et résolu à l'unanimité que

La résolution numéro 2015.06.95 et la délégation de fonction qui y est convenue soit annulée et remplacée par la présente résolution.

La personne occupant les fonctions de mairesse soit désignée personne responsable de l'accès aux documents en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

ADOPTÉE

2016.02.24

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU COURS D'EAU

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation des travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2015;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2016-2017-2018 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser la mairesse, la directrice générale et la directrice adjointe à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

2016.02.25

RÉSOLUTION – ENTENTE D'UTILISATION DES VLAN

CONSIDÉRANT la modification à la tarification des ententes relatives à l'utilisation de la fibre optique du réseau municipal;

CONSIDÉRANT QU' étant situé loin des bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle, le calcul a été révisé pour que nous ne soyons pas pénalisés par cette distance et pour que les coûts soient diminués;

CONSIDÉRANT QUE les différents fournisseurs Internet haute vitesse du territoire ont été rencontrés et les ententes leur ont été transmises pour signature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle nous transmettra pour signatures lesdites ententes dès que les fournisseurs auront remis celles-ci dûment signées;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité.

Que Mme Céline Beaugard, mairesse et Mme Diane L'Heureux, directrice générale soient autorisées à signer cette entente.

ADOPTÉE

2016.02.26

RÉSOLUTION – RÈGLEMENTS NO 446, 447 ET 448 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE la municipalité doit payer selon le règlement no 446 de la MRC d'Antoine-Labelle des sommes en référence à la partie II des prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE la municipalité doit payer selon le règlement no 447 de la MRC d'Antoine-Labelle des sommes en référence à la partie III des prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE selon le règlement no 448 de la MRC d'Antoine-Labelle établissant le taux des taxes et des tarifs pour les Territoires non municipalisés de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2016;

ATTENDU QUE selon le règlement adopté le 26 janvier 2016 par le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle, les quotes-parts pour la Municipalité de La Macaza pour l'année 2016 sont de 138 210 \$, payable en deux versements égaux prévus le 1^{er} mars 2016 et le 15 juillet 2016;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De payer les quotes-parts de 69 105 \$ prévus le 1^{er} mars 2016 et le 15 juillet 2016 à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

2016.02.27

RÉSOLUTION – QUOTE-PART ANNUELLE À LA TACL

CONSIDÉRANT la réception de la facture représentant la quote-part annuelle à payer établit selon le décret de population 2016 pour la municipalité de La Macaza;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyée par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De payer la somme de 3 273.76 \$ pour Transport adapté et collectif Laurentides.

ADOPTÉE

2016.02.28

RÉSOLUTION – AJUSTEMENT ANNUEL DU TRAITEMENT DES ÉLUS - RÈGLEMENT 2015-013

ATTENDU QUE selon de Règlement numéro 2015-103 ayant pour objet de remplacer le Règlement 2006-001 relatif aux traitements des élus municipaux;

ATTENDU QUE selon l'article 7 de ce règlement, la rémunération de base et l'allocation de dépenses seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrer en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité que

La rémunération et l'allocation de dépenses calculées suivant le règlement 2015-013 s'établissent selon une indexation de 1.5 % pour l'année 2016 comme suit :

Rémunération de base annuelle :	
Mairesse :	15 712.20 \$
Conseillers :	5 235.37 \$
Allocation de dépenses selon rémunération :	
Mairesse :	7 740.00 \$
Conseillers :	2 579.00 \$

ADOPTÉE

2016.02.29

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza désire poursuivre sa participation pour les trois prochaines années au programme des Fleurons du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De renouveler l'adhésion au coût de 758 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 en un seul versement.

ADOPTÉE

2016.02.30

RÉSOLUTION – TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le jardin communautaire situé près du parc Adolphe-Ozell offre la possibilité aux citoyens de louer pour l'été 2016 des jardinets;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

D'offrir en location au coût de 20 \$ pour la saison un des trois jardinets surélevés et d'offrir en location au coût de 10 \$ un des 15 jardinets au sol.

ADOPTÉE

2016.02.31

RÉSOLUTION – ÉLECTION 2016

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller au siège numéro 3 doit être comblé;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De tenir le vote par anticipation le dimanche 1^{er} mai 2016 et de tenir le jour du scrutin le dimanche 8 mai 2016.

ADOPTÉE

2016.02.32

RÉSOLUTION – RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et/ou municipalités régionales de comtés de se doter d'un Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le 14 novembre 2011, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2011-068 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT qu'une révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de La Macaza s'impose;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité de

MANDATER la firme Deveau Avocats afin de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de La Macaza pour remplacer celui actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Aucun sujet à l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, DE TARIFS POUR SERVICES MUNICIPAUX, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Lacoste qu'à une séance extraordinaire du Conseil municipal pour être tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le jeudi 11 février 2016, à 18 h 30 et qu'il y sera présenté pour adoption du règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2016.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet à l'ordre du jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER

2016.02.33

RÉSOLUTION – PONT BAILEY TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU PONT-MÉTHOT

CONSIDÉRANT la demande faite par la Compagnie Commonwealth Plywood Itée Division Mont-Laurier au ministère des Transports pour l'installation d'un pont temporaire au-dessus du pont P-03569 situé au-dessus de la rivière Macaza, sur le chemin du Pont-Méthot;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a la gestion de ce pont et qu'il autorise LCCPL Division Mont-Laurier à installer un pont selon ses conditions;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De donner l'accord de la municipalité de La Macaza afin qu'un pont Bailey soit installé par la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée pour protéger le pont Méthot.

ADOPTÉE

2016.02.34

RÉSOLUTION – TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES CHEMINS DU LAC-CACHÉ, DU LAC-CHAUD ET DU LAC-CLAIR

CONSIDÉRANT la demande de subvention au ministère des Transports du Québec, dossier no 00021173-1 – 79047 (15) – 2014-06-26-49 pour des travaux d'amélioration du chemin du Lac-Caché;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Caché pour un montant subventionné de 45 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transport;

CONSIDÉRANT la demande de subvention au ministère des Transports du Québec, dossier no 00022945-1 – 79047(15) – 2015-06-18-57 pour des travaux d'amélioration des chemins du Lac-Caché, du Lac-Chaud et du Lac-Clair;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Caché pour un montant subventionné de 36 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transport;

CONSIDÉRANT les travaux effectués à la correction de la courbe du chemin du Lac-Caché au montant de 338 578.38 \$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De réclamer le solde des subventions dossier no 00021173-1 – 79047 (15) – 2014-06-26-49 et dossier no 00022945-1 – 79047(15) – 2015-06-18-57 par la résolution numéro 2016.02.260.

ADOPTÉE

2016.02.35

RÉSOLUTION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ADDITIONNELS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le communiqué en date du 21 décembre 2015 reçu du ministère des transport nous indiquant une limite de charge sur le pont Peiffer sur le chemin du Lac-Chaud qui baissait à cinq (5) tonnes à la date même du communiqué;

CONSIDÉRANT QUE cette limite de charge oblige le camion de l'entrepreneur chargé de la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables à ne plus passer sur le pont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se voit facturer la somme de 650 \$ mensuellement et que la municipalité n'avait pas planifié cette dépense au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

De demander le remboursement des frais additionnels de 650 \$ par mois au ministère des Transports du Québec, et ce, à partir du 21 décembre 2015 jusqu'à ce que le pont soit réparé et de demander l'appui de la MRC d'Antoine-Labelle et des autres municipalités dans ce dossier.

ADOPTÉE

2016.02.36

RÉSOLUTION – TRANSPORT DE BOIS SUR LE CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

ATTENDU que la compagnie Bois Nobles Ka'N'enda Ltée effectuera du transport forestier dans la municipalité de La Macaza sur le chemin du Lac-Chaud Est;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza veut s'assurer de la sécurité et de la tranquillité des résidents de ce secteur;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza entend s'assurer que les coûts associés à des dommages éventuels causés par le transport forestier soient assumés par Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée;

EN CONSÉQUENCE la compagnie Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée transportera environ trois cents (300) chargements de bois entre le 15 février 2016 et le 15 mars 2016 par l'entremise de M.C. Forêt;

EN CONSÉQUENCE les camionneurs de M.C. Forêt signeront un engagement concernant la sécurité, la vitesse et les freins moteurs en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE la municipalité doit entretenir le chemin pour les citoyens du lac Chaud;

EN CONSÉQUENCE l'entretien supplémentaire dû au transport de bois sera à la charge de la compagnie Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée avec l'utilisation de matériaux fins de type MG-10;

EN CONSÉQUENCE le chemin devra être remis en état par la compagnie Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée, au minimum dans la même condition qu'avant le transport;

EN CONSÉQUENCE, M. Mathieu Vaillancourt de Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée communiquera avec la municipalité avant le début du transport, pendant et avant la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée donnera à la municipalité les coordonnées de la personne ressource et s'engage à donner suite aux plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée s'engage à aviser en premier lieu la municipalité de La Macaza de la fin des travaux, afin de donner aux citoyens de la municipalité la possibilité d'être les premiers à faire des demandes de permis de bois de chauffage pour le secteur où s'effectue la coupe du bois;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse, Mme Céline Beauregard à signer ladite entente avec Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée et de rajouter la demande suivante à l'entente

La municipalité de La Macaza demande que les camions qui transporteront les chargements de bois affichent un numéro visible sur le côté du camion (et non à l'arrière du camion) afin que tous les camions soient identifiables;

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

2016.02.37

RÉSOLUTION – FACTURE TRICENTRIS

CONSIDÉRANT la subvention à verser à Tricentris, centre de tri établie selon le décret de population de la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT les ententes qui lient la municipalité de La Macaza à Tricentris;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De payer les frais de 2 512.27 \$ pour la facture 010545.

ADOPTÉE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016.02.38

RÉSOLUTION – FORMATION CONCERNANT LE CODE DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT qu'une formation portant sur le code du bâtiment sera offerte à Saint-Jérôme les 24 et 25 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'adresse aux officiers municipaux qui émettent des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Séguin souhaite suivre cette formation afin d'améliorer ses connaissances dans ce domaine;

Il est proposé par le conseiller Yvan Lacoste,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité.

De permettre à M. Yves Séguin de suivre cette formation au coût de 450 \$ plus taxes et de défrayer les coûts de transport (un aller-retour) à cette formation.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

2016.02.39

RÉSOLUTION – MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque doit traiter les demandes de plus en plus nombreuses de Réseau Biblio des Laurentides;

ATTENDU QUE la modification des heures de travail avait été prévue au budget 2016;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'augmenter de 24 heures à 28 heures par semaine l'horaire de travail de la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2016.02.40

RÉSOLUTION – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque ont été modifiées le lundi après-midi et que celle-ci est ouverte de 13 h à 15 h, soit deux (2) heures supplémentaires par semaine;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité.

De modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque de 14 h à 16 h par semaine.

ADOPTÉE

2016.02.41

RÉSOLUTION – ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT FÊTE DES NEIGES

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT la courte période avant l'évènement prévu le 20 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE peu de bénévoles se sont proposés pour organiser l'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité
D'annuler l'évènement la Fête des neiges 2016.

ADOPTÉE

2016.02.42

RÉSOLUTION – MANDATER LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE AFIN QU'ELLE PROCÈDE AUX ACHATS POUR TERMINER LES TRAVAUX ENTREPRIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que les sommes pour les travaux à terminer à la bibliothèque proviennent du budget alloué au PTI;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité.

De permettre à la responsable de la bibliothèque, Mme Angélique Durand-Sauriol de procéder aux achats pour terminer les travaux entrepris.

ADOPTÉE

2016.02.43

RÉSOLUTION – AUTORISER M. BENOIT THIBEALT À SOUMETTRE LA CANDIDATURE DE LA MACAZA DANS LE CADRE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL TÉMOIGNANT DE NOTRE HISTOIRE RÉGIONALE

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle s'est dotée d'une politique culturelle qui encadre les actions en culture et propose son soutien à l'action culturelle;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza autorise et soutienne M. Benoit Thibeault à présenter son projet afin de recevoir une subvention.

ADOPTÉE

2016.02.44

RÉSOLUTION – AFIN D'OBTENIR UN DON D'UN VESTIGE MILITAIRE POUR FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE DU BOMARC

ATTENDU QUE M. Benoit Thibeault se propose pour tenter d'obtenir un don d'un vestige militaire;

ATTENDU QU'une base militaire était située à La Macaza et que, de ce fait, serait éligible à recevoir ce type de don;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza soutient M. Benoit Thibeault à tenter d'obtenir ce don.

ADOPTÉE

2016.02.45

RÉSOLUTION – REMBOURSEMENT DE 50 % DES FRAIS DE COURS DE YOGA AU 3^E ÂGE

CONSIDÉRANT QUE la politique de remboursement de frais d'activités avait été modifiée à 20% pour l'année 2016;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les gens du 3^e âge demandent le remboursement de 50 % des frais de cours de yoga comme auparavant ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza rembourse 50 % des frais de cours de yoga aux personnes du 3^e âge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Prévisions d'entretien de chemins
- Absence de la directrice générale
- Neige traversée sur la voie publique
- Conversation entre une citoyenne et un employé de la municipalité
- Frais d'avocat pour un élu
- Précisions concernant l'altercation de l'élu
- Requête concernant le registre des armes à feu
- Suivi du dossier MADA – personnel, coûts
- Précisions concernant la dépense de 25 000 \$ au Pont-Couvert
- Frais et données de la bande passante à Communautel
- Travaux routiers sur le chemin du Lac-Chaud
- Révision du code de déontologie
- Questionnement concernant le pont Bailey
- Exclusion d'un élu au caucus
- Demandes d'accès à l'information
- Réfection de la salle communautaire
- Avis de vidange de fosses septiques
- Ancien presbytère
- Installation d'un numéro civique sur le chemin du Lac-Chaud
- Accusé de réception
- Inspection et consultation publique - la vieille école
- Terrain acheté sur le chemin des Cascades – utilisation
- Augmentation du coût de l'enlèvement de la neige

2016.02.46

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 18.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Céline Beauregard

Josée Paulin